



Gouvernement du Nunavut

Déclaration annuelle d'impôt sur le salaire

Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances
B. P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1 800 316-3324

payrolltax@gov.nu.ca

Année civile

Numéro d'entreprise :

IMPORTANT : La déclaration annuelle d'impôt sur le salaire est due le 28 février de l'année suivante.

PARTIE A : Coordonnées du déclarant

Nom légal*		Nom commercial*	
Numéro de téléphone principal*	Autre numéro de téléphone	Localité*	Terr./Prov.*
Courriel*		Adresse postale (app., n° de maison, rue, B. P.)*	Code postal*

PARTIE B : Coordonnées

Nom au complet	Fonction
Courriel	Téléphone :

PARTIE C : Information sur les salaires et les employés

IMPORTANT : Même si aucun employé n'a travaillé pour vous au cours de l'année, vous **devez** remplir et produire une déclaration d'impôt. Le cas échéant, y inscrire la mention « néant ». Au besoin, veuillez ajouter des pages ou joindre une annexe comportant l'information demandée. Veuillez remplir et joindre un formulaire A si vous avez un ou des employés qui ont travaillé à la fois au Nunavut et en dehors du Nunavut.

NAS	Prénom	Nom de famille	Rémunération annuelle totale	Rémunération imposable	Retenue d'impôt sur le salaire
<-- Nombre d'employés		Totaux -->			

Veuillez expliquer toute différence entre la rémunération annuelle totale et la rémunération imposable :

PARTIE D : Déclaration

Veuillez lire cette déclaration attentivement. En signant ce formulaire, j'atteste que les renseignements contenus dans cette déclaration et dans toute annexe ou pièce jointe à celle-ci sont véridiques et exacts. Je comprends que le fait de remplir et transmettre électroniquement ce formulaire équivaut à y apposer une signature électronique, et qu'il sera traité comme si je l'avais signé et soumis par d'autres moyens.

--	--

Signature

Date (AAAA-MM-JJ)

À USAGE INTERNE SEULEMENT

Date de réception	Cachet de poste	Méthode	Saisie	Saisi par	Posté



Gouvernement du Nunavut

Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances
B. P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1 800 316-3324

Déclaration annuelle d'impôt sur le salaire - Information

payrolltax@gov.nu.ca

Information

À propos

La déclaration annuelle d'impôt couvre l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La déclaration pour une année d'imposition est due le 28 février de l'année suivante.

Toute entreprise doit produire une déclaration d'impôt annuellement même si elle n'a aucun employé au Nunavut. Le cas échéant, inscrire la mention « néant ».

Taux

Le taux d'imposition actuel est de 2 % de la rémunération imposable.

Instructions

Parties A et B : Remplir chaque section de façon claire et précise.

Partie C

Rémunération annuelle totale : rémunération totale payée à l'employé ayant travaillé pour l'entreprise au cours de l'année

Rémunération imposable : rémunération totale payée à l'employé assujettie à l'impôt sur le salaire

Retenue d'impôt sur le salaire : montant retenu, équivalant à 2 % de la rémunération imposable de l'employé

Totaux : inscrire dans la dernière case de chaque colonne le montant total de cette colonne

Nombre total d'employés : inscrire le nombre d'employés ayant travaillé pour l'entreprise au cours de l'année

Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une autre page comportant une liste d'employés et l'information requise de même que votre numéro de déclarant et l'année d'imposition. Veuillez apposer votre signature sur chaque page additionnelle.

Si vous avez des employés qui travaillent à la fois au Nunavut et en dehors du Nunavut, vous devez remplir et annexer le formulaire A.

Versement de retenues d'impôt

La déclaration annuelle d'impôt sur le salaire doit inclure la remise de toutes les retenues d'impôt dues pour l'année.

La remise de retenues d'impôt dues peut être effectuée par télévirement, carte de crédit (VISA, Mastercard, AMEX), ou chèque.

Tout impôt impayé est sujet à des pénalités et à des frais d'intérêts.

Transmettre une déclaration annuelle d'impôt

Le déclarant doit transmettre la présente déclaration par courriel à payrolltax@gov.nu.ca.

La déclaration d'une petite entreprise (comptant moins de 20 employés) peut être transmise par la poste ou en personne.

Veuillez conserver une copie de votre déclaration d'impôt et de la liste d'information sur vos employés pour vos dossiers.

Langues

Les services du gouvernement du Nunavut sont offerts dans les langues officielles du Nunavut. Pour obtenir ce formulaire dans une autre langue, veuillez communiquer avec nous.

Coordonnées

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le ministère des Finances du gouvernement du Nunavut par courriel à payrolltax@gov.nu.ca ou par téléphone au 1 800 316-3324.



Gouvernement du Nunavut

Déclaration annuelle d'impôt sur le salaire - Formulaire A

Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances
B. P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1 800 316-3324

payrolltax@gov.nu.ca

Année civile

Numéro d'entreprise :

IMPORTANT : La déclaration annuelle d'impôt sur le salaire est due le 28 février de l'année suivante.

PARTIE A : Coordonnées du déclarant

Nom légal*	Nom commercial*
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de téléphone principal*	Courriel*
<input type="text"/>	<input type="text"/>

PARTIE B : Information sur les salaires et les employés

IMPORTANT : Même si aucun employé n'a travaillé pour vous au cours de l'année, vous devez remplir et produire une déclaration d'impôt. Le cas échéant, y inscrire la mention « néant ». Au besoin, veuillez ajouter des pages ou joindre une annexe comportant l'information demandée. Veuillez remplir et joindre un formulaire A si vous avez un ou des employés qui ont travaillé à la fois au Nunavut et en dehors du Nunavut.

NAS	Nom au complet	Revenu gagné au Nunavut (\$)	N ^{bre} jours travaillés au Nunavut	Revenu gagné aux T. N.-O. (\$)	N ^{bre} jours travaillés aux T. N.-O.	Revenu gagné en dehors du Nunavut et des T. N.-O. (\$)	N ^{bre} jours travaillés en dehors du Nunavut et des T. N.-O.



Gouvernement du Nunavut

Déclaration annuelle d'impôt sur le salaire - Formulaire A

Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances
B. P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1 800 316-3324

payrolltax@gov.nu.ca

Information

À propos

Le formulaire A doit être rempli et annexé à la déclaration annuelle d'impôt par l'employeur dont des employés travaillent habituellement à l'extérieur du Nunavut en vertu de la Loi de l'impôt sur le salaire. La déclaration d'impôt et le formulaire A pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sont dus le 28 février de l'année suivante. Toute entreprise doit produire une déclaration d'impôt annuellement même si elle n'a aucun employé au Nunavut. Le cas échéant, inscrire la mention « néant ».

Calcul

Le taux d'imposition actuel est de 2 % de la rémunération imposable. Veuillez consulter le document *Lignes directrices pour déterminer si un employé est assujéti à la Loi de l'impôt sur le salaire du Nunavut* pour savoir de quelle façon calculer la retenue d'un employé.

Instructions

Partie A : Remplir la section de façon claire et précise.

Partie B

Revenu gagné au Nunavut (\$) : portion de la rémunération imposable gagnée au Nunavut durant l'année

N^{bre} jours travaillés au Nunavut : Nombre de jours travaillés au Nunavut durant l'année

Revenu gagné aux T. N.-O. (\$) : portion de la rémunération imposable gagnée dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année

N^{bre} jours travaillés aux T. N.-O. : Nombre de jours travaillés aux Territoires du Nord-Ouest durant l'année

Revenu gagné en dehors du Nunavut et des T. N.-O. (\$) : portion de la rémunération imposable gagnée à l'extérieur du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest durant l'année

N^{bre} jours travaillés en dehors du Nunavut et des T. N.-O. : Nombre de jours travaillés en dehors du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest durant l'année

chaque page additionnelle.

Transmettre une déclaration annuelle d'impôt

Le déclarant doit transmettre la présente déclaration par courriel à payrolltax@gov.nu.ca.

La déclaration d'une petite entreprise (comptant moins de 20 employés) peut être transmise par la poste ou en personne.

Veuillez conserver une copie de votre déclaration d'impôt et de l'information concernant vos employés pour vos dossiers.

Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances Gouvernement
du Nunavut
924, rue Mivvik
2^e étage, édifice Parnaivik
B. P. 2260
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Langues

Les services du gouvernement du Nunavut sont offerts dans les langues officielles du Nunavut. Pour obtenir ce formulaire dans une autre langue, veuillez communiquer avec nous.

Coordonnées

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le ministère des Finances du gouvernement du Nunavut par courriel à payrolltax@gov.nu.ca ou par téléphone au 1 800 316-3324.



Gouvernement du Nunavut

Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances
 B. P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
 Tél. : 1 800 316-3324

Déclaration annuelle d'impôt sur le salaire - Partie C
(espace additionnel)

payrolltax@gov.nu.ca

Année civile

Numéro d'entreprise :

Veillez utiliser cette feuille de calcul si l'espace de la partie C de la déclaration annuelle d'impôt sur le salaire est insuffisant. Vous pouvez également produire votre propre feuille de calcul, pourvu qu'elle contienne la même information. Assurez-vous que toutes les pages additionnelles sont jointes à votre déclaration d'impôt annuelle.

PARTIE C : Information sur la masse salariale

IMPORTANT : Même si aucun employé n'a travaillé pour vous au cours de l'année, vous **devez** remplir et produire une déclaration d'impôt. Le cas échéant, y inscrire la mention « néant ». Au besoin, ajouter des pages ou joindre une annexe comportant l'information demandée et votre signature. Veillez remplir et joindre un formulaire A si vous avez un ou des employés qui ont travaillé à la fois au Nunavut et en dehors du Nunavut.

NAS	Prénom	Nom de famille	Rémunération annuelle totale	Rémunération imposable	Retenue d'impôt sur le salaire
<-- Nombre d'employés		Totaux -->			